COMBRIT-SAINTE-MARINE

KOMBRID SANT-VORAN

MAIRIE / TI-KÊR

ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION DES VEHICULES ET PIETONS A L'OCCASION DES TRAVAUX D'ELAGAGE

ARRETE N° 2018-94

Le Maire de Combrit-Sainte Marine, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

ARRETE

Article 1 :
Du 10 Septembre au 31 Janvier 2019, pour les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres pour la mise en sécurité du réseau ENEDIS, les restrictions suivantes de circulation pourront être appliquées sur les voies communales et chemins ruraux :

- Rétrécissement de chaussée
- Circulation alternée
- Interdiction de circulation avec mise en place de déviation
- Interdiction de stationner

Article 2 :
La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par l'Entreprise ETA D'HERVE.

Article 3 :
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :
Gendarmerie de Pont L'Abbé
Police municipale
Services Techniques
Eta D'Hervé

Fait à Combrit, le 10 Septembre 2018

Jacques BEAUFILS

Maire de Combrit Sainte Marine

MAIRIE DE COMBRIT 29120 (Finistère)

8 rue du Général de Gaulle - 29120 COMBRIT / *8 straed Jeneral de Gaulle - 29120 KOMBRID*
MAIRIE / *TI-KÊR* - tél / *pgz* 02 98 56 33 14 - fax / *plt* 02 98 56 40 65 - mairie@combrit-saintemarine.fr